

Labège, le 2 juin 2020

Ouverture de la Maison des Mobilités Cyclables le 2 juin 2020 à Labège

La création de la « Maison des Mobilités Cyclables », évolution de la Maison de la Mobilité de Labège, s'inscrit dans les décisions prises par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités et le Conseil de Communauté du Sicoval, dans la déclinaison des orientations et du plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030 de la grande agglomération toulousaine.

La Maison des Mobilités Cyclables a pour objectif de proposer des services vélo, notamment à destination des salariés et entreprises du Sud-Est Toulousain.

Elle répond à la volonté du Sicoval de compléter la desserte en transports en commun de Labège Enova par des solutions d'Ecomobilité, en favorisant plus particulièrement l'usage du vélo pour les déplacements courts. Ce nouveau service s'inscrit dans les objectifs du Schéma Directeur Cyclable d'agglomération coordonné par Tisséo Collectivités et du Schéma Directeur Cyclable du Sicoval. Il fait également partie du plan d'actions porté par la « Communauté des Modes Actifs et de la glisse urbaine », instance de co-construction mise en place par le Sicoval.

La Maison des Mobilités Cyclables est soutenue par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet « Vélo et Territoires » - programme AVELO. Son exploitation et la gestion des services proposés seront assurées par l'association La Maison du Vélo, dans le cadre d'un marché public d'une durée de 2 ans.

Un panel de services pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité

Les services proposés sur les zones économiques de Labège-Enova, Parc Technologique du Canal, secteur de Montaudran, seront les suivants :

- Offrir un **lieu convivial et d'échanges autour des mobilités actives** : accueil, conseils personnalisés et documentation pratique.
- **Louer des vélos adaptés à tous les besoins** : vélos de ville Tisséo, vélos pliables et vélos à assistance électrique (VAE).
- Développer des **services et animations autour du vélo** sur le territoire : découverte et repérage d'itinéraires cyclables, conduite du vélo en milieu urbain, ateliers de réparation et d'auto-réparation, conseils à la location ou à l'achat de vélos classiques ou à assistance électrique, marquage Bicycode.
- Proposer une offre de location vélo adaptée à la « remise en selle » des salariés auprès des entreprises : **livraison de vélos et maintenance sur site**.

- Promouvoir l'usage du vélo dans le cadre de l'**accompagnement des entreprises en démarche de plans de mobilité employeur**.
- Proposer des **accessoires liés à la sécurité routière, à l'équipement des cyclistes** et à l'entretien des vélos.

Deux autres services seront assurés :

- L'exploitation du **parc de stationnement vélo Tisséo**, qui offre une capacité de 80 accroches vélos.
- La **vente de titres de transport Tisséo** (contrat de dépositaire Tisséo Voyageurs).

Infos pratiques

La Maison des Mobilités Cyclables

61 Rue Pierre et Marie Curie - Labège (à 200m de la halte SNCF Labège-Innopole)

Horaires d'ouverture à compter du mardi 2 juin 2020 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h00 - 18h30

Contact par téléphone au 05.61.75.80.80

Par mail mdmc@maisonduvelotoulouse.com

Sur internet www.maisonduvelotoulouse.com

Tarifs de location

	JOURNEE 24h	SEMAINE	MOIS max 8 mois seul ville et pliant	ANNEE
VELO DE VILLE TISSEO 	1 €	5 €	10 € 7 €*	100 € 70 €*
VELO PLIANT 	10 € 6 €**	12 € 8 €**	12 € 8 €**	110 € 80 €**
VELO ELECTRIQUE MOTEUR ROUE 	20 €	25 €	80 €	
VELO ELECTRIQUE MOTEUR CENTRAL 	25 €	30 €	65 €	
CARGO ELECTRIQUE 	25 €	45 €	75 €	

* Les tarifs réduits Tisséo concernent :

- Les personnes titulaires d'un abonnement mensuel ou annuel en cours de validité à Tisséo, Cars liO/Arc-en-ciel ou TER sur la ligne Toulouse-Carcassonne.
- Les covoitureurs actifs inscrits au service de covoiturage de Tisséo Covoitéo.
- Les personnes titulaires d'un titre de gratuité sur le réseau Tisséo en cours de validité.
- Les moins de 26 ans titulaires d'une carte Pastel.

** Bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, étudiants.



La mobilité, une action historique du Sicoval

Depuis 2007, le Sicoval n'a eu de cesse de réaffirmer son engagement en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle, dont le vélo. Un volontarisme qui s'est confirmé à l'occasion de la réalisation de son Schéma Directeur Cyclable sur la période 2017-2019 et au travers des engagements pris pour la période 2020-2030. Cette ambition est également portée par la Communauté des Modes Actifs & de la glisse urbaine (CMA), instance de co-construction de la politique cyclable du territoire créée à l'initiative du Sicoval.

Le Schéma Directeur Cyclable du Sicoval

Ce schéma vise à augmenter la part du vélo dans les déplacements quotidiens et de loisirs. Elaboré dans une démarche consultative, il comprend la réalisation d'aménagements d'intérêt intercommunal, la sécurisation et le jalonnement de parcours, des actions de communication, mais également le développement des services en faveur du vélo, notamment avec le lancement de la Maison des Mobilités Cyclables en juin 2020.

Sur la période 2017-2019, ce schéma directeur a mobilisé environ **600 000 € d'investissements annuels**, cofinancés par l'agglo, les communes, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'Etat. Avec plus de 1,7 M€ de travaux engagés, il a notamment permis de connecter les axes cyclables Nord et Sud du territoire au parcours cyclable du Canal du Midi.

Dans la continuité des actions déjà engagées pour développer la pratique du vélo, l'agglo a validé en janvier 2020 les principes de son **Schéma Directeur Cyclable pour la période 2020-2030** en renforçant son **engagement budgétaire à hauteur de 10M€**.

La CMA, une communauté au service des mobilités actives

Lancée le 14 novembre 2017 à l'initiative du Sicoval, la Communauté des Modes Actifs & de la glisse urbaine (CMA) est un groupe de travail collaboratif rassemblant différents acteurs de la mobilité : habitants, salariés, employeurs, associations, élus et techniciens des communes et partenaires institutionnels. **L'objectif de la CMA est d'associer les différents acteurs à la définition des services, aménagements et actions de communication pour développer la pratique des modes actifs** (vélo, marche...) sur le territoire du Sicoval.

Actuellement, le périmètre d'action de la CMA est celui des deux parcs d'activités emblématiques du territoire : Labège-Enova et le Parc Technologique du Canal. Les communes du Nord du Sicoval (Ramonville-Saint-Agne, Castanet-Tolosan, Auzeville-Tolosane, Labège, Pechabou, Escalquens, Belbraud) et les secteurs de la métropole jouxtant notre territoire (Toulouse et Saint-Orens de Gameville) sont également pris en compte afin de favoriser la continuité des pratiques pour les usagers.

En 2020, une nouvelle antenne de la CMA sera créée pour étendre cette démarche sur le territoire Sud du Sicoval (Baziège, Ayguesvives et Montgiscard).

Les actions portées par la CMA ont vocation à soutenir la pratique du vélo et des modes actifs pour les déplacements du quotidien et ceux liés au domicile-travail : **43% des déplacements font moins de 3km sur notre territoire.**

